



# 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Belgrade (Serbie)  
13-17 octobre 2019



Forum des femmes parlementaires  
Point 5

FEM/30/5-Inf.1  
19 août 2019

## Contributions aux travaux de la 141<sup>e</sup> Assemblée dans une perspective du genre

Dimanche, 13 octobre 2019  
11 h 30 – 13 heures

### Note d'information

#### I. Modalités du débat

Les participants seront invités à examiner le projet de résolution à l'ordre du jour de la 141<sup>e</sup> Assemblée. Ils aborderont le thème donné dans une perspective du genre et formuleront des recommandations en vue des amendements qui seront proposés par le Forum des femmes parlementaires à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'Homme.

À cette fin, après un bref exposé sur le projet de résolution, le Forum se divisera en deux groupes de travail qui se réuniront entre 11 h 45 et 13 heures pour discuter de l'un des deux thèmes proposés :

<b>Groupe 1 – Veiller à ce que la couverture sanitaire universelle réponde aux besoins des femmes et des filles</b>	<i>Amphithéâtre (rez-de-chaussée), Bâtiment B</i>
<b>Groupe 2 – Lever les obstacles juridiques, sociaux, économiques et financiers entravant l'accès des femmes et des filles aux services de la santé</b>	<i>Salle 3/0 (rez-de-chaussée), Bâtiment A</i>

Sur recommandation de son Bureau, le Forum désignera une présidente et une rapporteure pour chaque groupe.

À l'issue de la discussion, chaque groupe de travail conviendra des idées essentielles que sa rapporteure présentera lors de la séance plénière du Forum des femmes parlementaires qui aura lieu l'après-midi.

#### II. Thème central du débat

Le projet de résolution porte sur la couverture sanitaire universelle (CSU), qui est l'une des cibles de l'Objectif de développement durable 3. La CSU signifie que tout un chacun a concrètement accès à des services sanitaires essentiels de qualité, parmi lesquels la promotion de la santé, la prévention, les traitements, la rééducation et les soins palliatifs. Une place particulière sera accordée au processus menant à la Réunion de haut niveau de l'ONU intitulée *Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé*, qui se déroulera à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2019. Le projet de résolution, qui s'inscrit dans le droit fil de cette réunion, vise à indiquer aux parlements quelles mesures particulières ils pourraient prendre sur le plan de la législation, des affectations budgétaires, de la reddition de compte et du plaidoyer pour réaliser la CSU.

## **Groupe 1 – Veiller à ce que la couverture sanitaire universelle réponde aux besoins des femmes et des filles**

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la moitié de la population mondiale ne dispose toujours pas d'une couverture sanitaire répondant à ses besoins de base en matière de santé. Les femmes et les filles sont plus exposées que les autres au risque de ne pas bénéficier de soins médicaux de base complets et adéquats, tout particulièrement dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. En outre, partout dans le monde, la violence sexiste oblige de nombreuses femmes et filles à recourir aux services de santé. Ces victimes ont besoin de soins et de soutien, notamment de services sanitaires centrés sur les femmes efficaces et placés dans un cadre confidentiel, c'est-à-dire des services organisés autour des besoins et des perspectives des femmes et des filles en matière de santé.

La CSU offre l'occasion rêvée de combler la disparité existant entre les hommes et les femmes en répondant aux besoins sanitaires des femmes et des filles restés insatisfaits. Pour remplir la promesse de l'universalité, les politiques et les interventions en faveur de la CSU doivent tenir compte de la dimension du genre tant du point de vue de la portée que de la conception, de la budgétisation, du suivi, de la dotation en personnel et de l'offre de services.

- *Quel rôle les femmes peuvent-elles jouer dans la gouvernance, la conception et le suivi de la CSU ?*
- *Quelles sont les bonnes pratiques assurant déjà actuellement à toutes les femmes et les adolescentes un accès efficace à des soins de santé sexuelle et reproductive adéquats de qualité, notamment par le biais d'initiatives d'éducation et de prévention adaptées ?*
- *Quelles sont les bonnes pratiques garantissant déjà actuellement que les systèmes sanitaires répondent de façon satisfaisante aux besoins spécifiques des femmes et des filles victimes de violence sexiste, par exemple d'abus sexuels, de violence domestique et de mutilations génitales féminines ?*
- *Quels sont les meilleurs moyens d'action à la disposition des parlements pour mettre en place des mécanismes de reddition de comptes aptes à instaurer l'égalité des sexes en matière d'accès aux services sanitaires par le biais de la CSU ?*

## **Groupe 2 – Lever les obstacles juridiques, sociaux, économiques et financiers entravant l'accès des femmes et des filles aux services de santé**

L'accès des femmes et des filles aux soins de santé est souvent entravé par les inégalités entre les sexes, notamment l'accès limité des femmes aux ressources, la discrimination, juridique et de fait, qu'elles subissent dans leur famille et leur communauté, les restrictions imposées à leur liberté de mouvement et la peur des représailles si elles cherchent à obtenir réparation pour les violences dont elles ont été victimes.

Pour ne laisser personne de côté, les politiques sanitaires doivent être intersectorielles, tenir compte des obstacles liés au genre et chercher des solutions pour y remédier. Les politiques sanitaires doivent aussi honorer et soutenir le travail des travailleurs sanitaires de proximité, dont un grand nombre de femmes, afin qu'ils puissent offrir efficacement des services sanitaires de base à toutes les femmes et les filles.

- *Quelles sont les bonnes pratiques assurant déjà actuellement que la CSU remédie aux obstacles juridiques, sociaux et financiers entravant l'accès des femmes et des filles aux soins de santé ?*
- *Quelles mesures les politiques sanitaires doivent-elles prévoir pour garantir qu'aucune femme ni aucune fille ne sera privée d'accès à des soins de santé pour des raisons financières, notamment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ? Comment les parlements peuvent-ils promouvoir de telles politiques ?*
- *Quelles sont les meilleures mesures pour veiller à ce que les professionnels de la santé, tout particulièrement les travailleurs sanitaires de proximité, soient prêts à remédier aux obstacles culturels et sociaux entravant l'accès des femmes et des filles aux soins de santé, notamment dans le secteur de la prévention ?*
- *Quelles mesures faudrait-il prendre pour renforcer le rôle joué par les femmes dans la prestation de services de santé, dans l'optique de satisfaire les besoins sanitaires des femmes et des filles ?*